



LA FRANÇAISE

Information clé pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCP. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

La Française Multistratégies Obligataires - Part I D -

FR0012686103

Ce FCP est géré par La Française Asset Management, société du Groupe La Française

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le Fonds, de classification « Obligations et autres titres de créance internationaux » a pour objectif, au travers de son maître luxembourgeois "La Française LUX - Multistratégies Obligataires" de générer une croissance des revenus et du capital (total return). Plus précisément, le fonds vise à surperformer (net de frais) l'indice Euribor 3 mois capitalisé + 3.5% sur la durée de placement recommandée de 3 ans.

La performance de La Française Multistratégies Obligataires sera inférieure à celle de son maître compte tenu de ses propres frais de gestion.

Indicateur de référence : Euribor 3 mois capitalisé. Le fonds est géré activement et de manière discrétionnaire. Le fonds n'est pas géré en référence à un indice.

L'investissement de La Française Multistratégies Obligataires est réalisé à hauteur de 100% maximum dans l'Opcvm maître dénommé "La Française LUX-Multistratégies Obligataires"(classe F) et à titre accessoire en liquidités.

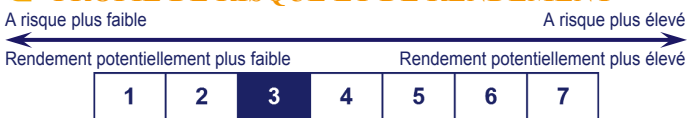
Stratégie d'investissement de l'Opcvm maître : l'objectif de La Française LUX - Multistratégies Obligataires est de générer une croissance des revenus et du capital (total return). Plus précisément, le Compartiment vise à surperformer (net de frais) l'indice Euribor 3 mois capitalisé + 3.5% sur la durée de placement recommandée de 3 ans.

Le Compartiment investit principalement dans des obligations assorties de toute notation de crédit, y compris les obligations assorties d'une notation inférieure à investment grade, et dans toute devise d'émetteurs de l'OCDE. Plus précisément, le Compartiment investit jusqu'à 75% de son actif net dans des titres de créance à taux fixe, à taux variable ou indexés sur l'inflation ainsi que dans des titres de créance négociables.

Le Compartiment peut investir ou être exposé dans la limite du pourcentage d'actif net indiqué dans les instruments suivants :

- obligations convertibles jusqu'à 100%
 - Emetteurs en dehors de la zone OCDE : 25%
 - Liquidités et des instruments assimilés à des liquidités à titre accessoire : 20%
- Ceux-ci peuvent inclure des OPC monétaires ou des OPC investis dans des titres de créance dont l'échéance finale ou résiduelle, compte tenu des instruments financiers qui y sont liés, n'excède pas 12 mois.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Explications textuelles de l'indicateur de risque et de ses principales limites :

L'indicateur de risque de niveau 3 reflète, au travers de l'opcvm maître, le risque des marchés de taux quel que soit le secteur dans lesquels le fonds investit en respectant une fourchette de sensibilité comprise entre -3 et + 5. Le risque de baisse de l'inflation peut affecter le rendement à court terme des obligations indexées sur l'inflation. Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique de risque peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'Opcvm. Cette

- obligations "Cocos" (contingent convertibles) : 20%.
- titres adossés à des créances hypothécaires ou dans des titres adossés à des actifs : 20%
- actions ou parts d'OPCVM/OPC : 10%
- actions (à travers l'investissement en obligations convertibles) : 5%
- La fourchette de sensibilité aux variations de taux d'intérêt est comprise entre -3 et + 7.

Le risque de change est limité à 10% maximum de l'actif net.

Le Compartiment peut, dans les limites énoncées dans le prospectus, investir dans des produits dérivés négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré. Ces instruments peuvent inclure, sans toutefois s'y limiter, des contrats à terme, des options, des swaps, des caps, des floors, des CDS, des CDS sur indices et des Total Return Swap (TRS). L'effet de levier indicatif (somme des nominaux des positions sur les contrats financiers utilisés) ne dépassera pas 500% de l'actif du Compartiment.

À chaque instrument dérivé correspond une stratégie spécifique de couverture, d'arbitrage, de relative value ou d'exposition pour (i) couvrir l'intégralité du portefeuille ou certaines catégories d'actifs qu'il détient contre les risques liés aux fonds propres, de taux d'intérêt et/ou de taux de change, (ii) reconstituer de façon synthétique des actifs spécifiques (p. ex. achat d'une obligation indexée sur l'inflation par rapport à une obligation à taux fixe), ou (iii) accroître l'exposition du Compartiment aux risques de taux d'intérêt et de change sur le marché.

Durée de placement recommandée : Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui décident de retirer leur apport dans un délai de 3 ans.

Modalités de rachat : Quotidien – Les rachats sont centralisés auprès de La Française AM Finance Services à 9h15 et sont exécutés sur la base de la valeur liquidative calculée en J+1, avec règlement en J+2 (jours ouvrés).

Affectation des sommes distribuables : capitalisation et/ou distribution et/ou report

catégorie de risque n'est pas garantie et est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Cet OPCVM ne bénéficie pas de garantie en capital.

Risques importants pour le FCP non pris en compte dans cet indicateur :
Risque lié aux impacts de techniques telles que des produits dérivés : c'est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré et/ou les contrats futures.
Risque de contrepartie : Il est lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme négociés sur les marchés de gré à gré : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi, le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Les modalités de souscription et de rachat de l'Opcvm maître sont exposées dans le prospectus de l'Opcvm maître.

📍 FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE	
Frais courants	0,75 % (*)

(*) Ce chiffre correspond aux frais de l'exercice clos le 31/12/2021 et peut varier d'un exercice à l'autre.

FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
Commission de surperformance	0,00 % (**) 25% au delà de l'indice Euribor 3 mois capitalisé + 3,5 %

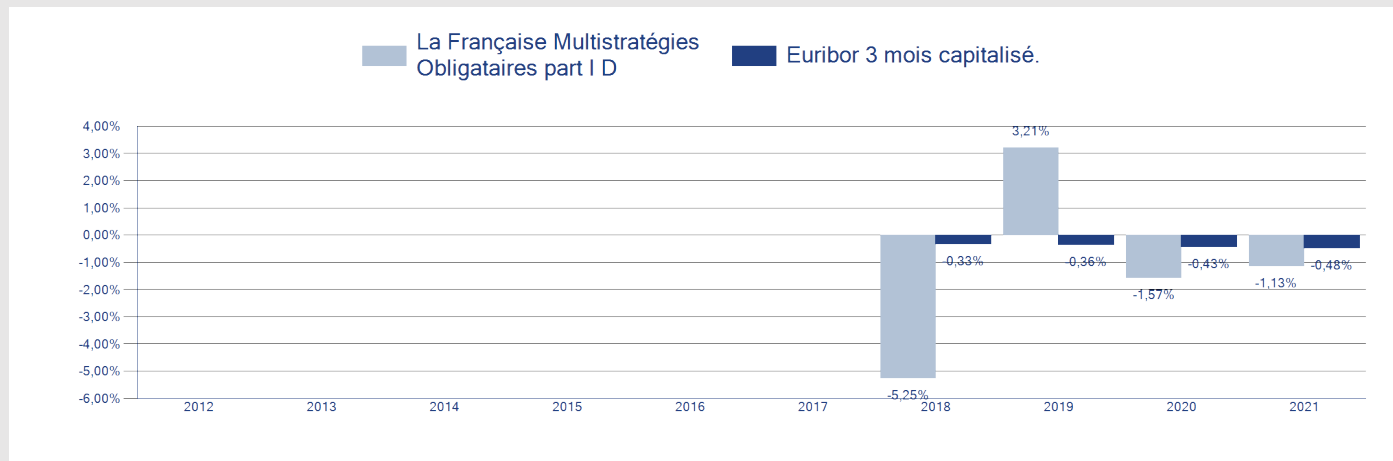
(**) Ce chiffre correspond aux frais de l'exercice clos le 31/12/2021 et peut varier d'un exercice à l'autre.

Commission de surperformance : 25% TTC maximum de la différence, si elle est positive entre la performance du Fonds et celle de l'indice Euribor 3 mois capitalisé +3,5%.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 11 et 12 du prospectus de ce FCP, disponible sur le site internet www.la-francaise.com.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

📍 PERFORMANCES PASSES



Le fonds a changé de stratégie d'investissement et d'indice de référence l'Euribor 3 mois + 3,5% au lieu du TEC 10 le 29/03/2013.

Les performances affichées ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité.

09/12/2013: LFP Multistratégies Obligataires devient nourricier de la Sicav La Française LUX.

FCP créé le : 10/01/2001

Performance calculée en EUR

La performance du fonds est calculée dividendes et coupons nets réinvestis et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

📍 INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : BNP Paribas S.A.

Derniers prospectus, rapport annuel et document d'information périodique des parts du fonds maître et nourricier : disponible gratuitement sur le site <http://www.la-francaise.com> ou en contactant La Française Asset Management au tél. 33 (0)1 44 56 10 00 ou par e-mail : contact-valeursmobilières@la-francaise.com ou par courrier : 128 boulevard Raspail 75006 Paris

Le fonds maître n'est pas établi dans le même État membre que le fonds nourricier, cela peut avoir une incidence sur le traitement fiscal du fonds nourricier.

Valeur liquidative et autres informations pratiques : locaux de la société de gestion et/ou www.la-francaise.com

Autres catégories de parts : R, T C, I

Fiscalité : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FCP.

Le fonds n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique « U.S. Person » (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.la-francaise.com et/ou dans le prospectus).

Politique de rémunération : la politique de rémunération actualisée de la société de gestion, y compris une description de la façon dont la rémunération et les avantages sont calculés, la composition du comité de rémunération en charge d'attribuer la rémunération variable et les avantages, est disponible sur le site internet : <https://www.la-francaise.com/fr/informations-reglementaires/>. Un exemplaire papier est disponible gratuitement sur demande au siège social de la société de gestion.

La responsabilité de La Française Asset Management ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Ce FCP est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

La Française Asset Management est agréée en France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01/10/2022